



# Guide de votre sécurité

## Conseils aux personnes âgées

*Les personnes âgées  
sont trop souvent  
victimes de la lâcheté  
et de la ruse de certains  
agresseurs, voici  
certaines précautions  
à prendre...*



# Des gestes simples

Au domicile :

**Identifiez vos  
visiteurs**

- ◆ Fermez votre porte à clé, même lorsque vous êtes chez vous ;
- ◆ Ne laissez jamais votre clé sous le paillasson ou sous un pot de fleurs ;
- ◆ Équipez votre porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne ou d'un judas ;
- ◆ Ne conservez jamais une somme d'argent importante chez vous ;
- ◆ Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte **avant de lui ouvrir** ;
- ◆ Ne dites jamais que vous êtes seul à la maison ;
- ◆ Ne recevez pas des démarcheurs si vous êtes seul. Ne signez jamais un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair : parlez-en à un proche. Souvenez-vous que vous avez droit à un délai de réflexion ;
- ◆ **Méfiez-vous des « faux agents »** : exigez la carte professionnelle si la personne se réclame d'une administration, même si elle est en uniforme.



En cas de doute, n'hésitez pas à appeler une personne de confiance : un proche, un voisin puis les services de police ou de gendarmerie en composant le 17.



# au quotidien... ]

## Dans la rue

- ◆ Eloignez-vous du bord de la chaussée ;
- ◆ Tenez votre sac en bandoulière, toujours du côté du mur ;
- ◆ Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé. En cas d'agression dans la rue, criez très fort pour faire fuir votre agresseur ;



**Ne tentez  
pas les  
voleurs**

## Votre argent

- ◆ Emportez le minimum d'argent. Conservez votre argent sur vous, plutôt que dans votre sac ;
- ◆ Ne laissez jamais le code secret avec votre carte bancaire ;
- ◆ Pour retirer de l'argent, faites-vous accompagner par une personne de confiance. Sinon, soyez discret lorsque vous retirez de l'argent, ne comptez pas vos billets dans la rue ou à la vue du public ;

## Si malgré tout vous êtes victime d'un cambriolage ou d'une agression, ...

- ◆ N'opposez pas de résistance en présence des agresseurs, votre vie est plus précieuse que vos objets de valeur ;
- ◆ Observez bien : un témoignage précis aidera les policiers et les gendarmes à retrouver le ou les agresseurs ;  
\* \* \*
- ◆ Notez le signalement du ou des agresseurs : âge apparent, taille, corpulence, couleur de peau, couleur et coupe de cheveux, tenue vestimentaire, signes particuliers (tatouages, cicatrices, ...) ;
- ◆ Relevez les caractéristiques du ou des véhicules utilisés : couleur, type, marque, numéro d'immatriculation, direction de fuite, ... ;
- ◆ Alertez la gendarmerie ou la police par téléphone, **composez le 17**. Elle se transportera rapidement chez vous.



Numéro unique  
**POLICE  
GENDARMERIE**



PRÉFECTURE DE LA MAYENNE  
46, rue Mazagran - B.P. 91507  
53 015 Laval cedex  
Tél. : 02.43.01.50.00  
Site Internet : [www.mayenne.pref.gouv.fr](http://www.mayenne.pref.gouv.fr)